

Collectif Adam de Craponne *« succiepere et finire »* Étang de Berre, Crau, Alpilles, Durance, Camargue

Durance après son aménagement

**« Les crues exceptionnelles restent proches de leur état naturel.
L'absence de crues ordinaires les rend d'autant plus dangereuses »**

A la demande du « Syndicat mixte d'Aménagement de la Durance », le SMAVD, la « Société Grenobloise d'Études et d'Aménagement, Hydrauliques », SOGREAH, a réalisé une étude de la Moyenne et Basse Durance après son aménagement, la Durance asséchée. Les conclusions de cette étude sont présentées dans un « Rapport de Synthèse », 510636 R8, en juin 2001. S'inscrivant en faux contre le mythe dangereux de la rivière « domptée » cultivé par EDF, ce rapport commence son premier chapitre, « Les grandes lignes de l'état actuel », premier paragraphe « Les crues de la Durance », par cet avertissement majeur:

**« Les crues exceptionnelles restent proches de leur état naturel.
L'absence de crues ordinaires les rend d'autant plus dangereuses »**

C'est donc une évidence que pour limiter les risques et rétablir une sécurité relative dans le val de Durance, il faut d'abord que l'eau de la rivière retrouve son cours naturel. C'est l'objectif des propositions du Collectif Adam de Craponne. Propositions d'autant plus à prendre en compte que le retour de l'eau dans son cours naturel rétablit aussi le équilibres et potentiels perturbés par son détournement et que les modalités de restitution proposées par le Collectif concilient tous les intérêts en jeu.

Limitation immédiate des rejets dans l'étang à 1 milliard de m³ an, jusqu'à l'arrêt total, avec

- Augmentation du débit réservé à la Durance de 4 à 15 m³/s depuis Serre-Ponçon ;
- Restitution de l'eau indésirable dans l'étang au niveau de Mallemort, à la rivière et aux canaux d'irrigation

Retour total de l'eau dans la rivière, sur tout son cours, par transformation de la chaîne Durance en « Station de Transfert de l'Énergie par Pompe », STEP :

- Turbinage pendant les heures de pointe
- Remontée de l'eau pendant les heures creuses

Refusant de se rendre à l'évidence, le « Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre », le GIPREB, s'obstine à proposer une « dérivation » du canal usinier, ou de ses eaux, vers le Rhône. Proposition totalement disqualifiée. Ne reculant devant aucun argument il attaque nos propositions avec une mauvaise foi consternante.

C'est ainsi que sur le site internet du GIPEB, on trouve une page intitulée « [Rejeter les eaux du canal EDF dans la Durance revient à nuire à la Durance](#) » ; on peut y lire que « les représentants du SMAVD l'ont clairement expliqué au sein du GIPREB ».

Comment le SMAVD, commanditaire du rapport SOGREAH cité, pourrait-il en nier ainsi un enseignement aussi essentiel ? En tout cas, l'intervention écrite du SMAVD dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Si une crue exceptionnelle de la Durance devait se produire avant que tout le nécessaire ait été fait pour en limiter les dégâts, et notamment

- sans que son eau ait été restituée à la rivière pour, refaçonant son lit, elle l'ait rendu moins dangereux ;
- sans que l'urbanisation de son lit induite par la légende de la rivière « domptée » n'ait été résorbée ;

alors la fatalité ne pourrait pas être invoquée ; des responsabilités seraient engagées.

Responsabilité de ceux qui ont cultivé le mythe de la rivière « domptée » qui a favorisé l'urbanisation de son lit ; responsabilité de ceux qui n'auraient pas pris en compte l'avertissement majeur du rapport SOGREAH et pris les mesures pour limiter les risques ; ceux qui sont allés encore plus loin en niant le danger, c'est la cas du GIPREB et de ses portes paroles.

janvier 2006

Collectif Adam de Craponne 40 rue Auguste Renoir 13700 Marignane T+F 04 42 09 90 43
mel contact@letangnouveau.org ; site www.letangnouveau.org